

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 9 août 2023 à 9 h 14 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

Mme Scarlett Van Blaeren, directrice générale adjointe - développement et aménagement du territoire, en remplacement de M. Benoit Collette, directeur général, et ce, conformément à la résolution CE-20190320-759;

Me Valérie Tremblay, greffière.

---

CE-20230809-2682

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - POLICE

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de police, soit:

la création de 25 postes permanents d'agents au salaire annuel de 97 236 \$ avec un seuil d'engagement de 58 855 \$;

code budgétaire: 40254-211200-111160;

la création de 2 postes permanents d'inspecteurs au salaire annuel de 148 316,87 \$ avec un seuil d'engagement de 147 589,83 \$;

code budgétaire: 40105-211110-111120;

la création de 2 postes permanents d'enquêteurs BIELT, classe 9, au salaire annuel de 131 680,79 \$ avec un seuil d'engagement de 105 343,64 \$;

code budgétaire: 40102-211520-111120;

la création de 2 postes permanents de préposés au traitement de l'information analyse criminelle, classe 4, au salaire annuel de 66 409,36 \$ avec un seuil d'engagement de 43 166,08 \$;

code budgétaire: 40102-211520-111130;

la création d'un poste permanent d'agent gestion des effectifs, classe 4, au salaire annuel de 66 409,36 \$ avec un seuil d'engagement de 43 166,08 \$;

code budgétaire: 40101-211120-111130;

d'autoriser, pour l'année 2023, un ou des virements de crédits pour un montant total estimé de 1 524 635 \$ en provenance de la réserve pour dépenses imprévues au budget de fonctionnement, et ce, afin de financer le salaire, les bénéfices sociaux, les autres indemnités et dépenses diverses reliés à l'embauche prochaine des employés en lien avec l'ajout des 32 postes permanents;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-3835)

---

**CE-20230809-2683**

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - POLICE**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de police, soit:

la modification du poste permanent vacant d'adjoint à l'administration (0049), classe 5, au salaire annuel de 70 755,58 \$ avec un seuil d'engagement de 45 991,13 \$, en un poste de responsable soutien administratif, classe 3, au salaire annuel de 79 664 \$ avec un seuil d'engagement de 63 731,69 \$;

du code budgétaire: 40105-211110-111130;  
au code budgétaire: 40105-211110-111120;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-3502)

---

**CE-20230809-2684**

**ENGAGEMENT TEMPORAIRE - AUDITEUR INTERNE  
EXPERT EN ENQUÊTE GFP - AFFAIRES JURIDIQUES**

---

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

d'engager l'employé numéro 49955, pour une période de 17 semaines, au poste d'auditeur interne expert en enquête GFP au Service des affaires juridiques, et ce, aux conditions apparaissant au présent sommaire décisionnel.

(SD-2023-3840)

---



Les discussions sur le point 50-1 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

---

**CE-20230809-2685**

APPROBATION - ENTENTE RÉCIPROQUE DE  
CONFIDENTIALITÉ - UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

---

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente réciproque de confidentialité à intervenir entre la Ville de Laval et l'Université de Montréal;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(SD-2023-3836)

---

---

À 10 h 15, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

---

---

M. Stéphane Boyer, maire et  
président du comité exécutif

---

Me Valérie Tremblay, greffière